

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 juin 2022
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le trente juin de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (21) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Miné SEYHAN, Marie-Pierre BOUGENOT, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCHE, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY et Alexandre DURRWELL.

Excusés (12) :

Mme MATHIEU-BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
M. Jean KIMMICH
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme LOUIS)
M. Alain DREYFUS (procuration à M. EHRET)
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. BURGUY)
M. Raphaël SPADARO (procuration à Mme HERBAUT)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. BOUTHERIN)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT
M. Lucas SCHERRER
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)

-o-O-o-

Point 5 de l'ordre du jour

Attribution de subventions

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes (Mme ADAM ne participe ni au débat ni au vote pour la subvention à l'association Scouts et Guides de France) :

article 93024 / compte 65748
Aides aux associations

- Scouts et Guides de France - RIXHEIM2 800,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 3.000,- €,
la subvention demandée s'élève à 2.800,- €,

article 93042 / compte 65748
Actions interrégionales

- Association des Amis du Gers de Rixheim et environs 750,00 €
*pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 750,- €,
la subvention demandée s'élève à 750,- €,*

article 9330 / compte 65748
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

- A.S.E.R. – Section Volley – RIXHEIM 5 000,00 €
*subvention exceptionnelle au titre de la montée en nationale 3 de l'équipe 2 féminine
la subvention demandée s'élève à 5.000,- €*
- Ping Pong Amical – RIXHEIM 2 000,00 €
En complément de la subvention de 2 000,- € votée le 17/05/2022

article 93311 / compte 65748
Activités artistiques, actions et manifestations culturelles

- L'association AIRE « l'Association pour les Imaginaires à Rixheim et Environs » 1 500,00 €
au titre d'une avance sur 2023 pour l'organisation d'un festival littéraire,

Article 93312 / compte 65748
Patrimoine

- Fondation du Patrimoine - STRASBOURG 600,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 600,00 €,

article 93410 / compte 65748
Santé et action sociale - Service commun

- Terre des Hommes Alsace – RIXHEIM 2 185,00 €
*pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 2 185,- €,
la subvention demandée s'élève à 2 185,- €,*

Article 934238 / compte 65748
Santé et action sociale - Autres actions en faveur des personnes âgées

- SSIAD (Association de Gestion du Service de Soins Infirmiers à Domicile des
Communes de Rixheim-Habsheim-Eschentzwiller-Zimmersheim) - RIXHEIM 1 000,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 650,- €

Article 9370 / compte 65741
Environnement

au titre de l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales :

- Madame N. B. - RIXHEIM 37,50 €
- Monsieur C. H. – RIXHEIM 37,45 €
- Monsieur P. K. - RIXHEIM 50,00 €
- Madame B. P. – RIXHEIM 50,00 €

Article 9370 / compte 65741
Environnement

au titre de l'achat d'un vélo à assistance électrique :

• Monsieur A. G. – RIXHEIM.....	100,00 €
• Madame M. G. – RIXHEIM.....	100,00 €
• Monsieur C. H. – RIXHEIM.....	100,00 €
• Monsieur G. K. – RIXHEIM.....	100,00 €
• Monsieur P. K.R.- RIXHEIM	100,00 €
• Monsieur C. S. – RIXHEIM.....	100,00 €
• Madame A.L. T. – RIXHEIM	100,00 €

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 11 juillet 2022

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.